



Demande d'infos sur le droit au logement

Par **taileila**, le **15/06/2008 à 12:00**

bonjour

en conflit avec mes parents, je suis depuis le mois de decembre heberger à titre gratuit chez mon frere dans une petite maison de maison et cités.

Le fait est qu'il c'est marier il y à moin de un an, à l'étranger, et que sa femme venant en france très bientôt, il à décider de chercher un logement plus grand chez un particulier. Celui-çi, étant trouver, il va d'ïçi peu déménager, de ce faite, ayant fait une première demande de logement chez cette société, il y a un ans et demi, et ayant renouvelé ma demande en janvier, je viend de leurs faire la demande par téléphone pour pouvoir garder la maison, mais on me confirme que je n'ai aucuns droit car le bail étant au nom de mon frère, il devra respecter le faite qu'il faudra qu'il rende la maison vide comme prévu à la signature du bail. Je souhaiterai savoir si j'ai des droit, car l'on me site pourtant que je peu envoyer un courrier pour en faire la demande, mais qu'il ne faut surtout pas s'octroyer les lieux dans leurs dos, ce que je n'ai pas l'intention de faire, sinon, je ne les aurait pas contacter pour en faire ma demande dans les normes.

Que puis-je faire de mieux, pour pouvoir enfin accéder à une location, je gualère déjà pour trouver du boulot, étant rmi, j'ai l'impression que toutes les portes se ferme devant moi, faute de vouloir faire les choses respectable humainement. Je ne sais pas quoi faire ou même ou aller une fois que mon frère aura déménager avec sa femme.

Pouvez- vous me répondre s'il vous plait, ce logement et sans chauffage, sans fenêtre double vitrage, des travaux sont à se faire par eux même, et une fois mon frère partit je sais qu'elles sera fermer plusieurs mois voir années, comme la plupart dans cette sité ou ville depuis des années attendant à se faire en travaux, et à avoir des sourirs qu'il pourrait les faires revivre.
MERCİ POUR VOTRE REPONSE.